

IV. Récits légendaires ¹.

Des récits comme ceux qui précèdent forment une transition naturelle aux légendes et aux anecdotes postérieures, très proches, concernant le changement de la psalmodie dans l'empire franc. Ces légendes et anecdotes rejetèrent bientôt dans l'ombre le récit plus maigre des contemporains de Pépin et de Charlemagne, qui rapportait uniquement les faits tels qu'ils s'étaient produits. Ces légendes, au moyen âge et jusqu'à nos jours pour ainsi dire, ont été prises au sérieux.

Jean Diacre. — En première ligne nous rencontrons Jean, diacre romain et biographe de saint Grégoire le Grand. On peut dire que l'extension du chant romain dans l'office et la Messe était un sujet qui lui plaisait, et qui était en même temps très propre à donner une satisfaction personnelle à un admirateur du grand pape. Jean cependant traite cette question avec un esprit et sur un ton inquiets; il dépasse parfois la mesure. Dans le récit de la création d'une *Scola Cantorum* par Grégoire à Rome, le ton, il est vrai, est plus calme et plus objectif; mais tout à coup il passe au Nord en franchissant les Alpes, et déverse toute sa colère sur les Gaulois et les Germains. « Ils sont versatiles; la barbarie est leur patrimoine naturel. De leurs corps de géant (*corpora alpina*) ils font sortir, en mugissant, la psalmodie, comme l'écho d'une tempête. Non, ils ne pourraient pas rendre la douceur du chant romain; tout au plus pourraient-ils l'apprendre et le réapprendre pour, finalement, le corrompre. Que peut-on attendre autre chose de la rudesse barbare de ces gosiers spongieux, sans cesse altérés? » Et c'est ainsi comme un déluge de reproches. L'auteur loue bien les plus experts parmi ces pauvres chantres transalpins; ils s'efforcent de reproduire les douces mélodies, mais « ils les défigurent par tant de heurts et de secousses d'une musique entrecoupée et inégale, que l'ensemble

¹ [Le R. P. dom Bäumer a donné tout au long ces récits. Nous avons cru bon de les laisser à cette place, tout en prévenant le lecteur qu'il fera bien de ne pas leur accorder une grande autorité, et qu'il pourra passer rapidement sur ces pages. Tr.]

se termine dans une espèce de vacarme sauvage et confus, semblable au fracas d'un lourd chariot roulant sur un pont ou sur une route pierreuse ».

Après cette pluie d'invectives, qui sert comme de prélude, Jean présente les faits qui doivent servir de base à son accusation. « Lorsqu'au temps de saint Grégoire Augustin se rendit en Angleterre, ainsi commence le narrateur, quelques chantres de l'Église de Rome l'y accompagnèrent. Ils se dispersèrent dans les différentes provinces de l'Occident, et devinrent dans le chant de l'office liturgique des maîtres célèbres pour les Barbares. Mais, après leur mort, leurs traditions et leurs mélodies furent bientôt si défigurées dans les Églises de l'Occident, que le pape Vitalien envoya à travers les Gaules, dans les îles Britanniques, Jean, chantre romain, et Théodore, également citoyen de Rome (plus tard archevêque d'York), pour y remédier¹. Ce Jean et ses disciples ramenèrent les Églises qui s'étaient fourvoyées aux traditions des suaves mélodies du chant antique.

Mais Charles, roi des Francs et notre patrice, éprouva, lorsqu'il vint à Rome, un grand déplaisir, en voyant la différence qui existait entre le chant romain et le chant des Gaules. Puis, comme l'impudence (*impudentia*) gauloise s'efforçait de prouver que c'était les Romains qui avaient corrompu le chant, tandis que les nôtres montraient, comme meilleure garantie de leur propre tradition, l'Antiphonaire authentique, il répondit, dit-on : « Est-ce à la source ou dans les courants que l'eau est la plus pure et la plus limpide? » Comme on répliquait : « C'est à la source; » il repartit avec une grande sagesse : « Ainsi donc, jusqu'ici nous avons bu l'eau trouble des courants; il nous faut remonter à la source originelle, intarissable. » En conséquence, il laissa deux de ses meilleurs clercs auprès d'Hadrien, qui était alors évêque. Lorsque plus tard ils furent suffisamment instruits, il ramena avec leur concours l'Église de Metz, et par elle toutes les Gaules, à la pureté et à la délicatesse du chant ancien. »

Celui qui croirait qu'il faut s'en tenir là se tromperait; Jean n'a point encore fini, et il n'a pas encore dévoilé toute la pro-

¹ Que l'on remarque ici que Théodore fut archevêque de Cantorbéry et que ce ne fut pas Jean, envoyé par le pape Agathon, et non par Vitalien, mais Benoît Biscop, qui fut compagnon de Théodore.

fondeur de la dépravation « ultramontaine » dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. En effet, il poursuit ainsi : « Mais, après un long temps, lorsque ces chantres formés à Rome furent morts, ce roi, le plus sage de tous, vit que le chant des Églises des Gaules était de nouveau corrompu et s'écartait fort de celui de l'Église de Metz, et que chacune de ces Églises rejetait sur l'autre le reproche d'avoir corrompu le chant. « Remontons de nouveau à la source, » dit Charles. Le pape Hadrien envoya donc, sur la demande du roi, deux chantres en Gaule, comme quelques personnes encore vivantes s'accordent à l'assurer (*sicut hodie quidam veridice adstipulantur*), et le roi, approuvant leur jugement, trouva que par suite d'une certaine inconstance et d'une certaine versatilité natives, qui étaient devenues comme une seconde nature chez ces peuples transalpins, tous avaient complètement corrompu le beau et suave chant romain¹. »

Après qu'il a ainsi mis à nu toute la décadence de toutes les Églises des Gaules sans exception, Jean abandonne le sujet, sans même indiquer ce qu'avaient bien pu faire personnellement ces deux Romains, envoyés par Hadrien, pour remédier aux abus. Il termine par une réserve en faveur de l'Église de Metz. « Celle-ci, au jugement de Charles, dit Jean, ne s'était que très peu écartée de la tradition, et cela non à dessein et par suite d'une négligence coupable, mais seulement à cause de cette rudesse des voix, que ces peuples transalpins ne pouvaient parvenir à perdre. En réalité, ajoute-t-il, il est reconnu par tous ceux qui aiment la vérité pure et toute nue, que le chant de l'Église de Metz l'emporte autant sur celui de toutes les autres Églises des Gaules et de la Germanie, que lui-même est dépassé par celui de Rome. Cependant, remarque-t-il à la fin, je ne dis cela qu'en passant, pour ne pas avoir l'air de ne pas réprimander la frivolité gauloise². »

Le dessein et la mauvaise humeur, en un mot l'animosité de l'auteur, sont évidents. On doit en chercher l'explication dans les événements contemporains. Au moment où Jean Diacre écrit

¹ Ces récits légendaires semblent pourtant reposer sur un certain fond historique, comme on peut le voir par l'histoire intime du développement de l'office romain.

² *Acta SS. Bolland.*, mart., t. II, p. 149.

ce livre (vers 874-875)¹, les rapports entre la cour romaine, où vivait Jean à titre de familier et de conseiller, et le roi de Neustrie, Charles le Chauve, excité par les évêques de quelques-unes de ces Églises incorrigibles des Gaules, étaient on ne peut plus tendus. Des considérations politiques pouvaient mettre le pape d'alors, Hadrien II, dans la nécessité de céder débonnairement devant les injures et les menaces du petit-fils du grand Charles, et le successeur d'Hadrien pouvait juger convenable d'agir de même. Mais il se trouvait à la cour romaine d'autres gens qui ne se croyaient pas tenus à une si discrète patience. Les paroles amères que le roi avait adressées au pape étaient de nature à blesser les oreilles les moins susceptibles et ne pouvaient vraisemblablement pas être aussi facilement oubliées et pardonnées.

Mais on demandera : Est-il possible que Jean ait inventé de pareilles anecdotes, uniquement pour décharger sa bile ? Pourquoi pas ? Le texte lui-même porte les traces d'une malveillance évidente, et le XIX^e siècle, avec son journalisme, ne possède pas le monopole de la création d'anecdotes et de faits tendancieux sur les événements publics et politiques. Quelle qu'ait pu être l'origine de la fureur du diacre Jean, ses remarques injurieuses furent très bien comprises de ceux contre qui elles étaient lancées. « Voyez donc la fanfaronnade habituelle des Romains contre les Allemands et les Francs, » telle est la glose indignée d'un moine de Saint-Gall, contemporain, au passage en question de Jean Diacre².

Mais Jean ne devait pas faire valoir sa propre opinion en toutes choses. Parmi les méprisables *Corpora alpina* se trouvait un anonyme qui, malgré l'explosion de colère du diacre romain, devait indirectement aider à concentrer l'espérance de tous les liturgistes sur la découverte d'un Antiphonaire romain authentique de la bibliothèque de Saint-Gall.

L'anonyme de Saint-Gall. — Vers ce temps vivait, dans le célèbre monastère de Saint-Gall, un vieux Frère aux cheveux de neige, sans dents, et qui ne savait plus que balbutier ; il était le dernier survivant d'une génération disparue ; il prenait peu de

¹ Mabillon, *Annales Bened.*, t. III, p. 190.

² Cf. la note 47 sur ce passage du bibliothécaire de Saint-Gall, Ildephonse d'Arx, dans les *Mon. German. SS.*, t. II, p. 102, et la description du manuscrit dans le catalogue des mss. de Saint-Gall, de Scherer.

goût à l'instruction savante qui avait fait de Saint-Gall, depuis une cinquantaine d'années, un centre de haute formation pour tout le pays. Mais il savait narrer une foule d'histoires et d'anecdotes du temps jadis. Lorsque, vers la fin de 883, l'empereur Charles le Gros, dans son voyage d'Italie en Allemagne, passa par Saint-Gall et séjourna un jour dans le monastère, il y fut accueilli avec transport et on lui fit une réception des plus brillantes. Maîtres et élèves rivalisèrent pour souhaiter la bienvenue au prince, dans les productions de leur muse en prose latine et en vers. Cependant l'empereur semble avoir pris moins de plaisir aux élucubrations des savants qu'aux récits du vieux moine, peut-être mis à l'écart ou qui s'était modestement effacé, et qui savait cependant narrer tant de choses des jours du grand Charles et de ses paladins. L'empereur écouta avec attention le Frère loquace et y prit tant de plaisir, qu'il ordonna au vieillard de transcrire ses souvenirs sur le parchemin et de les envoyer à la cour. Le vieux moine reçut cet ordre avec joie, et y trouva une satisfaction personnelle. Car ses anecdotes, petites mais mordantes, n'étaient pas toujours vues d'un bon œil par ses supérieurs et ses confrères¹.

Notre anonyme, après avoir narré quelques récits, aborde la question de l'introduction du chant romain dans l'empire franc, et traite le sujet de façon à laisser croire qu'il vise les remarques du diacre Jean, remarques qui, nous l'avons vu, avaient si fortement choqué un habitant du monastère de Saint-Gall et qui avaient donné lieu à une glose indignée.

Il commence ainsi : « Et maintenant, il y a encore quelque autre chose à rapporter, que les gens de notre temps auront de la peine à croire; moi-même, qui écris cela, je serais, en considérant la grande différence qui existe entre notre chant et le chant romain, incliné à douter si l'on ne devrait pas plutôt ajouter foi à la véracité de nos pères qu'à la fausseté des fainéants de nouvelle couche. » Cette introduction mérite d'être notée; on y voit en premier lieu que le chant du monastère de Saint-Gall, vers la fin du ix^e siècle, n'était pas le chant romain d'alors; en second lieu, il semble difficile d'accuser de paresse ou de négligence les

¹ *Nimum pertimesco, o domne imperator Karole, ne dum iussionem vestram implere cupio, omnium professionum et maxime summorum sacerdotum offensionem incurram* (lib. I, c. x).

moines de Saint-Gall de cette époque, puisque nous savons par d'autres sources, plus dignes de foi, qu'il n'y avait alors dans toute la chrétienté aucun lieu où l'on travaillât davantage, où les moines fussent plus actifs, où la vie scientifique fût plus florissante, que l'abbaye bénédictine de Saint-Gall. Mais abordons l'anecdote que l'anonyme sait si bien raconter.

« L'empereur Charles déplorait un jour la grande diversité qui existait dans le chant liturgique et qui était un inconvénient, non seulement pour chaque province, mais même pour chacune des villes de son empire. C'est pourquoi il demanda au pape Étienne quelques chantres experts (*peritissimi*). Comme ce pape avait déposé le roi Childéric et avait sacré à sa place Charles, roi des Francs, il se réjouit de l'occasion qui lui était offerte d'être agréable à ce dernier; il envoya donc de Rome en France douze chantres très instruits (*doctissimi*), ce chiffre de douze en mémoire du nombre des Apôtres. Lorsque ces clercs eurent quitté Rome, à la façon des Grecs et des Romains qui, inspirés partout et toujours par la jalousie, essaient de compromettre la réputation des Francs, ils cherchèrent à forger un chant si varié et si corrompu qu'il empêcherait les Francs d'arriver jamais à l'unité et à l'uniformité. Ils furent reçus avec beaucoup d'honneurs par Charles et distribués dans les différentes villes et églises importantes. Mais ces hommes employèrent tout leur talent et toute leur intelligence à créer, chacun dans l'endroit où il se trouvait, le chant le plus corrompu et le plus dissemblable possible de celui des autres villes (*diversissime et quam corruptissime*). Ils le chantaient eux-mêmes et l'enseignaient aux autres. Mais le très rusé et très habile Charles (*ingeniosissimus* — tous les adjectifs sont au superlatif dans notre anonyme) n'était pas si facile à tromper. Une année, il célébra la Noël et l'Épiphanie à Trèves et à Metz, et suivit avec grande attention le chant de ces villes (*vigilantissime immo acutissime*). L'année suivante, il était à Paris et à Tours pour les mêmes fêtes, et voici qu'il entend un chant qui ne ressemblait en rien à celui qu'il avait entendu à Trèves et à Metz. Et ainsi tout le complot fut découvert. Charles signala le fait au pape Léon, de sainte mémoire, un des successeurs d'Étienne, et les douze clercs, ou plutôt les douze faux apôtres, furent renvoyés à Rome et condamnés à la prison ou au bannissement perpétuels. Puis le pape dit à l'illustre Charles :

« Si je vous envoie d'autres individus, aveuglés par la jalousie
 « comme les premiers, ils vous joueront le même tour. C'est pour-
 « quoi je satisferai votre saint zèle d'une autre façon. Envoyez-moi
 « deux clercs habiles de votre propre cour, qui sachent s'y prendre
 « de telle façon que mes gens ne soupçonnent pas de quel pays ils
 « sont, ni qu'ils sont vos sujets; et bientôt, s'il plaît à Dieu, ils
 « auront une connaissance parfaite de la psalmodie, selon que vous
 « le désirez. » Ce qui fut dit fut fait. Et après peu de temps, pour-
 suit le narrateur, le pape Léon renvoya à la cour de Charles les
 deux clercs parfaitement formés. Charles garda l'un près de lui
 et, sur la demande de son fils Drogon, évêque de Metz, il envoya
 l'autre à cette dernière église¹. »

Après quelques mots de louange à l'adresse de la grande école
 de Metz, l'anonyme rapporte que l'empereur a envoyé pour
 quelque temps à Saint-Gall le chantre Pierre, attaché à la cha-
 pelle impériale². « Ici Pierre a formé l'école de chant qui existe
 encore et, un Antiphonaire authentique en main, il a donné des
 leçons très sérieuses; il fut, en effet, un grand ami de Saint-Gall,
 et il s'efforça constamment de suivre dans l'enseignement du
 chant au monastère les coutumes romaines³. » C'est sous cette

¹ *Annales Weissenburg.* (*Mon. German. SS.*, t. 1, p. 111). Drogon, à la mort de Charles, n'avait que douze ou treize ans, et ne reçut que neuf ans plus tard la dignité épiscopale.

² Le passage suivant sur le chantre Pierre appartient aux fragments publiés pour la première fois dans l'édition du traité par Jaffé (*Bibl. rer. Germ.*, t. IV : *De Karolo Magno*, 1867), et qui, dédaignés par les éditeurs antérieurs, ne se trouvent que dans une classe de manuscrits. On a soulevé la question de savoir si ces passages sont une interpolation postérieure, ou si, comme le croit Jaffé, les autres classes de manuscrits sont incomplets sur ces passages. Meyer de Knou (*Ekkehardi IV. Casus S. Galli*, Saint-Gall, 1877, p. 170, nota), qui suppose que le passage se rapporte au récit d'Ekkehard (voir plus loin), est de la première opinion, et Wattenbach appuie (*ibid.*) cette hypothèse. Mais il est à remarquer : α) que les autres passages et *clausules* qui semblent des additions (lib. I, c. xxvii; lib. II, c. vii; *clausules* 1, 9, et lib. II, c. ii) n'ont pas le caractère d'interpolations (cf. ce que dit Pertz); β) une partie seulement du passage peut, comme en convient Meyer, s'appuyer sur Ekkehard; γ) de plus, et c'est le plus important, notre passage semble être une partie essentielle, exigée par le contexte, de tout le récit. Le passage correspond à celui qui commence le chapitre et doit être accepté comme original; Ekkehard l'a développé quelque peu et expliqué à sa façon. C'est pourquoi nous adoptons décidément l'opinion de Jaffé.

³ *Mon. San-Gallens.*, *De Karolo Magno*, I, 10, dans Jaffé, *Mon. Carol.* p. 639-641.

forme qu'apparaît pour la première fois dans l'histoire le célèbre « Antiphonaire de Saint-Gall ». C'est là un soufflet donné aux Romains, qui vaut bien celui de Jean Diacre donné aux Francs.

Il est évident que l'anonyme vise ici à atteindre deux adversaires d'un seul coup. Le récit veut être une réplique aux fanfaronnades de Jean Diacre ou des Romains en général, oui, mais en même temps il est dirigé contre la nouvelle école — en particulier quand il s'agit du singulier reproche de paresse (*ignavia*). — « Le grand empereur a fait ce qui était en son pouvoir pour introduire chez nous le vrai chant. Et maintenant, que voyons-nous? La différence est si grande entre le chant romain et le nôtre, que vous ne me croiriez pas, si je vous disais comment elle s'est produite. Et quelle a été la raison de cette décadence? C'est la paresse de nos contemporains (*ignavia*), qui se dépense sur mille futilités, mais qui oublie l'unique nécessaire, l'essence et la moelle de toute observance monastique. »

Ratbert. — Ratbert, l'historien en titre du monastère et le contemporain du narrateur anonyme, était un spécimen de ces *ignavi*. On raconte, en effet, qu'il était si assidu à l'école, que fréquemment il se dispensait de l'office et de la Messe; et qu'interrogé sur ce point, il aurait dit : « Nous assistons à une bonne Messe, lorsque nous enseignons aux autres comment ils la doivent dire¹. » Du reste, Ratbert n'a pas dit un mot, dans son *Histoire*, des bienfaits particuliers de Charles et des fondations qu'il fit à Saint-Gall, pas davantage du chantre Pierre ou de son Antiphonaire authentique.

Comme nous l'avons noté plus haut, ces récits ont le caractère visible d'une légende tendancieuse, aussi n'ont-ils pas trouvé place dans des histoires sérieuses. Ils ont été pris au sérieux non dans la rédaction primitive, mais dans le tableau décoloré que deux écrivains du XI^e siècle, Ekkehard IV et Adémar de Chabannes, en ont donné.

Ekkehard. — On peut aisément retrouver dans Ekkehard IV de Saint-Gall les données légendaires de son confrère de la fin du IX^e siècle, le vieillard anonyme de 885. Jean Diacre sert de source pour le récit d'Adémar de Chabannes, moine du sud-ouest de la France, qui devait être exempt, sans aucun

¹ *Mon. German. SS.*, t. II, p. 95.

doute, de préjugés teutons et francs. Sans entrer dans la question des changements opérés par les deux écrivains, remarquons seulement que, étant admis toutefois le caractère légendaire de tout le récit, les noms des deux diacres, Pierre et Romain, dans Ekkehard, qui en savait plus que le vieux moine de 885 et qui connaissait notamment le nom du deuxième clerc, paraissent on ne peut plus suspects. Adémar, bénédictin d'Angoulême (Limoges?), a choisi pour noms de ses héros : Théodore et Benoît; le premier, vraisemblablement, parce qu'il l'a trouvé dans Jean Diacre; la seule particularité qu'il indique, c'est de faire aller l'un des deux à Soissons¹.

Nous ne voulons nullement disconvenir que, sous Charlemagne, des chantres romains furent envoyés en France par un pape, pour aider à mener à terme l'œuvre commencée par le père de Charles. Ce souverain, aux vues larges, avait fait venir d'Angleterre et de Lombardie des hommes savants pour relever le niveau de l'instruction dans ses États. Il est donc tout naturel de supposer que, vu le vif intérêt qu'il prenait à la liturgie romaine et à l'uniformité dans le culte, il ait aussi appelé de Rome des musiciens et des chantres habiles; mais les diacres Pierre et Romain, Théodore ou Benoît ne doivent leur existence qu'à la légende et n'ont aucun droit à figurer dans l'histoire.

Pour ce qui est du *Codex* de Saint-Gall, donné comme « Antiphonaire authentique », le moine qui écrivait à Saint-Gall vers 883 ou 885 en savait vraisemblablement quelque chose. Sans doute il existait un manuscrit, sinon plusieurs, qui contenait cette psalmodie apprise par lui dans sa jeunesse et altérée depuis. Ce manuscrit, ou celui qui lui avait servi de type, pouvait être venu de Rome, car à Saint-Gall on avait coutume de conserver les manuscrits avec un très grand soin.

¹ Peut-être le fait s'expliquerait-il et pourrait-on découvrir une lueur de vérité dans quelque tradition locale, si nous étions mieux instruits sur l'histoire de Soissons dans la deuxième moitié du VIII^e siècle ou au commencement du IX^e siècle. Nous ne pouvons ici entrer dans plus de détails (cf. Duchesne, *Liber pontif.*, t. 1, p. CLXXXII).

V. Renseignements sur des rites non grégoriens dans d'autres pays.

Nous avons suivi les indications de l'histoire et des légendes dans le nord et le centre de l'Europe. Mais, tandis que l'office romain pénétrait dans ces pays lointains et y supplantait les rites qui s'y trouvaient en usage à cette époque, nous voyons en d'autres lieux, et même non loin de Rome, qu'un autre chant, vraisemblablement anté-grégorien, l'emporte sur le chant romain. Indiquons tout d'abord un document connu depuis quelques années seulement¹, et qui, outre la mention d'un rite particulier, donne à entendre que vers le milieu du IX^e siècle, à quelques exceptions et modifications près, dont il sera question, la liturgie grégorienne de l'office et de la Messe gardait dans la chrétienté latine la prépondérance.

Rite de Farfa? (Lettre du pape Léon IV.) — C'est une lettre du pape Léon IV (847-855) à un abbé Honorat, vraisemblablement de Farfa, non loin de Rome². Le pape, élevé dans ce même monastère de Saint-Martin dont, près de deux cents ans auparavant, l'abbé Jean, grand chantre de Saint-Pierre, avait été envoyé en Angleterre pour y enseigner et y répandre les vraies traditions grégoriennes, écrit : « Une chose tout à fait incroyable est arrivée jusqu'à nos oreilles. Si elle est vraie, elle est plus propre à amoindrir notre autorité qu'à l'accroître, plus propre à l'obscurcir qu'à l'environner d'éclat. Il paraît que vous montrez une telle aversion pour le chant grégorien si doux et pour la façon de chanter et de lire, réglée et enseignée par Grégoire dans l'Église, qu'en ce point vous êtes en contradiction non seulement avec le Saint-Siège, mais avec toute l'Église occidentale, avec tous ceux qui se servent du latin pour rendre au Roi éternel le tribut de louange et pour faire monter aux cieux leurs chants sonores. Toutes ces Églises ont adopté cette tradition de Grégoire avec une telle avidité et un amour si enflammé, et, après l'avoir reçue dans son entier, y trouvent une telle joie, qu'elles ne cessent de

¹ *Neues Archiv*, 1879, t. v, p. 389.

² Cf. à ce sujet le P. Germain Morin, *Les véritables origines du chant grégorien*, p. 10-13 (en allemand, *op. cit.*, p. 8 sq.).